

P R E A V I S No 73-2009

Rapport de la Municipalité sur l'état des interpellations, postulats et motions
en suspens ou en cours d'étude au 30 juin 2009

Renens, le 15 juin 2009/jdlmc

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Le présent rapport énumère les initiatives adressées à la Municipalité par le Conseil communal. Il s'agit de la liste des objets n'ayant pas encore reçu une réponse au 30 juin 2009. Ce rapport répond à l'attente définie à l'article 54 du Règlement du Conseil communal qui stipule « Au début de chaque année la Municipalité donne la liste des propositions telles que définies à l'article 51 en suspens au 30 juin de l'année précédente ». Cet état de la situation aurait dû se faire en septembre 2008 avec situation au 30 juin. Dans la mesure où un retard a été pris, le présent bilan est établi au 30 juin 2009.

Introduction

Le présent rapport met en évidence une situation qui préoccupe la Municipalité. La liste des initiatives en suspens est importante. Ceci est principalement dû aux nombreux chantiers en cours (bâtiments scolaires, gare, quartier de la Croisée, tram, Malley, centre-ville, ...), à des priorités que la Municipalité s'est fixées, à l'actualité de certains dossiers.

La Municipalité constate ces dernières années que certaines réponses étaient simplement repoussées, avec la promesse faite de tenir un nouveau délai lequel n'est trop souvent pas respecté. Finalement certaines initiatives déposées, souvent il y a longtemps, n'ont plus d'objet du fait de l'avancement de divers dossiers.

C'est dans le sens de ce qui précède que la Municipalité dépose le présent rapport et qu'elle fait des propositions concrètes pour le traitement de certaines initiatives. En accord avec le Président du Conseil et celui de la Commission de gestion, le présent rapport sera soumis à l'examen de dite commission.

- 1. Motion de M. Gilbert Stöckli relative à la création d'une bibliothèque municipale, du 23 mars 1995 / Motion de M. Gilbert Stöckli du 7 décembre 2000 demandant la mise à l'étude rapide d'un projet de bibliothèque scolaire sur le site du collège de Verdeaux / Pétition du 7 décembre 2000 de 319 personnes relative à une bibliothèque sur le site Verdeaux-Pépinières et création d'un poste de bibliothécaire / Motion du groupe libéral du 14 décembre 2000 concernant un projet de bibliothèque / Motion de M. Jacques Depallens intitulée "Bibliothèque sur le site de**

Verdeaux/Pépinières", du 6 avril 2006 (Elle a été transformée en postulat le 2 mai 2006).

Considérants : L'ensemble des motions qui sont en suspens concernent la création d'une bibliothèque et/ou médiathèque. Dans le cadre de l'agrandissement du Collège du Léman, l'augmentation de la surface actuelle de la bibliothèque permettra d'offrir de meilleures prestations. La possibilité de créer une bibliothèque-médiathèque est toujours prévue dans les réflexions liées au centre-ville et à la future maison « de la culture ». Cette réalisation fait partie du rapport sur la culture déposé au Conseil communal en début d'année 2009. L'opportunité et la faisabilité d'une bibliothèque sur le site de Verdeaux est également présente dans les préoccupations de la Municipalité. Un groupe de travail composé de deux enseignantes (une pour chaque Etablissement scolaire), de la responsable de la bibliothèque du Léman, du président de l'Association Globelivres, de la conseillère municipale en charge de la Direction Culture-Jeunesse-Sport, de la cheffe du service Culture-Jeunesse-Sport ainsi que d'une collaboratrice pédagogique de la Direction générale de l'enseignement obligatoire a été formé en automne 2008. Sa mission est d'une part d'examiner la situation de la bibliothèque du Léman en regard des nouvelles normes publiées en 2008 par le Canton en matière de bibliothèques scolaires et d'autre part de faire l'état des motions et interpellations déposées au Conseil communal depuis 1995. Le groupe s'est réuni à 4 reprises et a prévu de rendre son rapport en automne 2009, avec une proposition de réponse globale aux différentes interventions provenant du législatif.

Proposition : **La Municipalité propose au Conseil de suspendre le traitement des différentes initiatives déposées**, dans l'attente, d'une part du rapport du groupe de travail mentionné ci-dessus et d'autre part des préavis qui seront déposés ultérieurement pour la création d'une bibliothèque sur le site de Verdeaux et d'une bibliothèque-médiathèque au centre-ville.

2. Motion de M. Jacques Studer pour l'étude et l'analyse des places de jeux et de détente mises à disposition de la jeunesse dans la Commune, du 6 septembre 2001.

Considérants : Une grande partie des demandes exprimées par le motionnaire a été satisfaite. Elles le sont en particulier par la réalisation du terrain multisports situé au Censuy, de l'initiative consistant à mettre une salle de sports à disposition des jeunes, de la création d'un petit terrain de foot dans le parc de la Rose Rouge et du terrain de Verdeaux qui reste maintenant à disposition de tout le monde durant l'été. De plus, les préoccupations du motionnaire font partie intégrante du programme de législature de la Municipalité et, finalement, les activités organisées par le délégué jeunesse vont dans le sens souhaité.

Proposition : **La Municipalité demande au Conseil communal de considérer qu'il a été répondu à la motion de M. Jacques Studer** pour l'étude et l'analyse des places de jeux et de détente mises à disposition de la jeunesse dans la Commune.

3. Motion de M. Olivier Barraud et consorts concernant l'introduction de macarons de parcage, du 30 juin 2004.

Considérants : La réponse à cette motion a été repoussée à de multiples reprises. La situation actuelle est la suivante :

Sur la base de discussions préalables durant le deuxième semestre 2008, le bureau d'ingénieurs en transports Roland Ribl a élaboré, à la demande du SDOL, une offre de prestations pour une étude intitulée "Définition d'une politique intercommunale coordonnée en matière de stationnement". Un mandat a été attribué en décembre et l'étude a pu commencer début 2009. En deux mots, elle porte, à partir d'un état des lieux, sur la définition d'objectifs à fixer à une politique de stationnement, puis sur l'identification des mesures de mise en œuvre nécessaires. Les conclusions de cette étude sont attendues pour la fin de l'année 2009.

Parallèlement, les directions Urbanisme-Bâtiments et Sécurité publique ont jugé nécessaire d'anticiper les résultats attendus et d'étudier une mise en œuvre plus rapide pour le territoire communal.

Proposition : **La Municipalité va soumettre cet automne un préavis au Conseil communal** pour se doter d'une base légale fixant les règles du stationnement privilégié. Ce règlement devra ensuite être adopté par le Conseil d'Etat et permettra d'édicter les directives municipales.

Fort de l'étude du SDOL et du travail effectué en interne, la Municipalité sera en mesure de proposer un système de macarons dans le premier semestre de 2010, répondant ainsi à la motion déposée par M. Barraud.

4. Motion de Mme Verena Berseth et consorts relative à la mise sur pied d'un service d'aide aux locataires qui risquent l'expulsion pour non-paiement du loyer, du 29 juin 2005 / Interpellation de Mme Rose-Marie Prêtre et consorts concernant le subventionnement du logement, du 17 janvier 2008.

Considérants : La Municipalité souhaite intégrer les préoccupations de la motionnaire quant aux locataires menacés d'expulsion et celles de l'interpellatrice quant au contrôle des logements subventionnés dans le cadre qui sera donné aux activités de l'Office du logement. En effet, l'entrée en fonction de l'adjointe de la cheffe du service de la Sécurité sociale, qui a été spécifiquement chargée de l'Office du logement, rend maintenant possible les réflexions et analyses nécessaires à la définition de la future politique du logement de la ville, réflexions à mener en concertation avec nos partenaires sociaux, notamment le Centre Social Régional.

La politique du logement définie par la Municipalité fera l'objet d'un important préavis, actuellement en cours d'élaboration et qui sera déposé au Conseil communal. Le délai dans lequel cette réflexion pourra être achevée devra aussi tenir compte de l'entrée en fonction du nouveau Municipal de la Sécurité sociale et du temps qui sera nécessaire pour « apprivoiser » ce dossier complexe mais on peut raisonnablement envisager la fin de l'année civile.

Proposition : **La Municipalité demande au Conseil communal d'accepter de repousser le délai de réponse** à ces différentes motions et interpellations jusqu'au dépôt du préavis.

5. Postulat de Mme Tinetta Maystre pour une plus grande sécurité sur les passages piétons, du 26 janvier 2006 / Postulat de Mme Bastienne Joerchel Anhorn pour une plus grande sécurité sur les passages piétons de l'avenue de Longemalle, du 18 mai 2006.

Considérants : La réponse à l'interpellation de M. Michele Scala intitulée "Nos passages piétons : sont-ils vraiment sûrs ?", au Conseil communal du mois de mai 2009, donne les axes de travail, pour répondre aux préoccupations relayées par le Conseil communal. Un bilan d'évaluation de la mise en œuvre des mesures préconisées sera établi fin 2009. Ces deux éléments répondront aux attentes exprimées dans les postulats déposés par Mmes Maystre et Joerchel Anhorn.

Proposition : **La Municipalité considère avoir répondu aux postulats de Mmes Maystre et Joerchel Anhorn.**

6. Postulat de M. Hubert Desboeufs et consorts relatif aux conséquences des engagements liés aux débits potentiels d'une crue de la Mèbre (suite au préavis No 69), du 6 avril 2006.

Considérants : Dans le courant de l'année 2008, la Direction Urbanisme-Bâtiments a rencontré le postulant et défini avec lui l'étendue de sa demande. Celle-ci consiste à savoir quelles seraient les incidences financières, en termes de responsabilité civile, pour les propriétaires riverains d'une crue de la Mèbre, en fonction de servitudes existantes. Mais le postulat demande, par ailleurs, de définir les incidences financières de l'entretien des ruisseaux et rivières sur les finances des collectivités publiques.

Proposition : **Le Conseil communal recevra une réponse détaillée en 2010.**

7. Postulat de M. Jean-Jacques Gaudard intitulé "Renens Cité Energie +", du 6 avril 2006.

Considérants : La Ville de Renens est Cité de l'Energie depuis 2004. L'année 2009 est celle du ré-audit. Le catalogue complet des actions entreprises ces cinq dernières années est actuellement en rédaction, avec l'aide du bureau Serec qui accompagne la Municipalité dans cette démarche, et sera transmis durant l'été à la Commission du label. Sans préjuger du résultat, l'état actuel du dossier met en évidence une volonté municipale claire de prise en compte des économies d'énergie dans tous les domaines d'influence (bâtiments, véhicules, etc.).

Dans ce cadre, la Municipalité doit prendre les engagements suivants :

- Assurer un approvisionnement durable en énergie sur l'ensemble du territoire, notamment en exploitant les possibilités de production locales.
- Augmenter la part des énergies renouvelables, si possible indigènes, dans la consommation finale.
- Réduire les impacts sur l'environnement liés à la consommation d'énergie.
- Informer, communiquer et sensibiliser les groupes cibles sur les économies d'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables.

Par ailleurs, la Municipalité envisage de mettre sur pied un système de comptabilité énergétique de ses bâtiments. De plus, elle vient d'adhérer au standard cantonal «Bâtiments 2008 », par lequel, elle s'oblige à mettre tout en œuvre pour tendre vers les objectifs suivants, que cette adhésion implique :

- Ses nouvelles constructions atteignent le standard Minergie.
- Le standard Minergie rénovation est appliqué en priorité pour les assainissements
- Une utilisation efficace de l'électricité est mise en place.
- Les énergies renouvelables couvrent au moins 40% des besoins de chaleur des nouvelles constructions et 50% des besoins de chaleur pour l'eau chaude sanitaire des constructions existantes.
- Les matériaux et les constructions sont choisis sans risque pour la santé et favorables du point de vue écologique. Les constructions offrent un climat intérieur sain.
- Le respect des principes du développement durable est un critère de décision dans les concours d'architecture et les études de projets.
- Lors de l'exploitation, un contrôle de qualité sera fait au cours des deux premières années suivant la mise en service, au moyen de mesures.

Par les engagements pris, dans le cadre du processus "Cité de l'Energie" et par l'adhésion au standard "Bâtiments 2008, la Municipalité va, par ses actions concrètes, dans le sens demandé par le postulant.

De plus, par le biais du fonds du développement durable et dans un souci de cohérence, la Municipalité entend encourager dans le futur, par du conseil, voire des subventions, les propriétaires privés d'immeubles plus anciens à assainir leur bâtiment. Dans le même esprit, les propriétaires qui souhaitent installer des panneaux solaires ou photovoltaïques sont exonérés depuis deux ans déjà de l'émolument administratif de Fr. 200.--.

Pour répondre au volet de la production d'énergie, il convient de signaler que la Municipalité a deux projets d'installation de panneaux photovoltaïques, l'un sur le toit du CTC et l'autre sur le nouveau bâtiment du site scolaire du Léman.

Le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE), adopté par le Conseil d'Etat et présenté récemment à la commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire du Conseil communal (Cuat) sert de base à la Municipalité pour la mise en séparatif de son réseau et donne des pistes utiles pour éviter l'afflux d'eaux claires à la station d'épuration. Ces trois dernières années, la Municipalité a fait effectuer de nombreux contrôles séparatif chez les privés afin de mettre en lien les assainissements communaux et les obligations des propriétaires.

Proposition : En conclusion, les lois et règlements en vigueur donnent à la Municipalité une palette de moyens d'actions. Elle demeurera cependant attentive à faire évoluer les documents de sa compétence dans le sens ci-dessus.

Par ses actions concrètes allant dans le sens demandé par M. Gaudard et par sa volonté d'adapter les règlements de sa compétence, **la Municipalité estime avoir répondu au postulat** intitulé "Renens Cité Energie +".

8. Postulat de M. Olivier Barraud intitulé "Inciter les entreprises rennaises à définir un plan de mobilité", du 15 juin 2006.

Considérants : M. Olivier Barraud dans son postulat demandait :

1. De définir un plan de mobilité pour les employés de la Commune. Ce plan doit inciter les employés à prendre les transports publics ou opter pour une forme de mobilité douce. Une idée pourrait être l'établissement de chèque mobilité remboursant une partie des frais de transports publics et simultanément de rendre le parcage en ville payant (macaron ?). Des situations particulières devraient faire l'objet d'exception par exemple les employés qui n'ont pas la chance d'avoir des transports publics à proximité. L'utilisation des parkings relais devrait également être étudiée. Un partenariat avec "mobility" pourrait également être envisagé.
2. Dans un deuxième temps, mettre sur pied une campagne d'information à l'intention des entreprises rennaises, afin qu'elles définissent un plan de mobilité pour leurs employé(e)s.

Proposition : La Municipalité a décidé de mettre en place un plan de mobilité pour l'entreprise Ville de Rennes. Deux étapes sont prévues. Une concernant les déplacements professionnels et l'autre concernant les déplacements pendulaires.

La première étape sera mise en place dès le mois de septembre prochain. La Municipalité a pris, le vendredi 12 juin 2009, une décision concernant le financement d'un certain nombre de mesures incitatives. Cette dépense n'était pas prévue au budget. Elle est de moins de Fr. 50'000.-- et ne justifie donc pas le dépôt d'un préavis mais, dans le mesure où elle est de plus de Fr. 30'000.--, elle doit être soumise à la Commission des finances. Une fois la décision connue, **le Conseil communal sera informé d'une manière détaillée du projet, ce qui permettra de répondre au postulat** de M. Barraud.

Concernant le deuxième point soulevé dans le postulat, la Municipalité a déjà mené un certain nombre de réflexions dans le sens souhaité. Concrètement, l'entreprise Orange a mis en place un plan de mobilité et des contacts ont été pris avec des institutions telles que l'Etablissement médico-social Les Baumettes, la Fondation Profa, etc.

9. Motion de Mme Anne Holenweg Rouyet intitulée "La nature sur le toit", du 7 septembre 2006.

Considérants : La réponse à la motion passe par la modification du plan général d'affectation (PGA) et de son règlement (RPGA). Le projet de mise à jour du PGA ne peut toutefois être mis en œuvre actuellement. La Municipalité privilégie en effet la collaboration à l'échelle intercommunale au niveau du SDOL qui permettra d'aboutir à l'établissement d'images directrices et aux procédures d'établissement de plan de quartier.

Le suivi des projets de construction tant communaux que privés montre toutefois que la solution des toits végétalisés est devenue la règle pour les toitures plates, tant il est

vrai que cette technique répond de façon simple et efficace à de multiples enjeux actuels (nature en ville, économie d'énergie, rétention d'eau).

Proposition : En réponse à la motion, la Municipalité adhère à cette demande, mais souhaite toutefois pouvoir aussi prendre en compte les contraintes liées à la pose de panneaux solaires sur les toits. Comme elle l'a fait pour la pérennisation de l'inconstructibilité de la parcelle N° 356 (Sous-Biondes) qui trouvera place dans le futur Plan Général d'affectation (PGA), la Municipalité prend l'engagement de reprendre dans le nouveau PGA une proposition relative à la végétalisation des toitures. **La Municipalité considère avoir répondu à cette demande.**

10. Postulat de M. Daniel Rohrbach intitulé "Crédits d'investissement", du 5 octobre 2006.

Proposition : Le Collège de Florissant a été inauguré en avril 2009 et la fin du chantier du nouveau bâtiment du site scolaire du Léman, pour lequel un certain nombre de marchés du second œuvre ont été adjugés sur estimation, interviendra à fin 2009. Le moment sera propice pour tirer des conclusions de deux chantiers comportant des éléments de construction et de rénovation. Dès lors, **une réponse étayée par des cas de figure concrets interviendra en 2010.**

11. Postulat de M. Raymond Gauthier pour un meilleur horaire pour les lignes de bus tl Nos 30, 32, 33 et 35, du 9 novembre 2006.

Considérants : Concernant le postulat de M. Raymond Gauthier pour un meilleur horaire pour les lignes de bus tl Nos 30, 32, 33 et 35, il faut signaler la nouvelle offre des tl dans le cadre du développement de son réseau 2010-2014 dont la première étape entrera en vigueur le 13 décembre 2009, ceci en concertation avec le SDOL et les communes de l'Ouest lausannois. En effet, les tl ont examiné un certain nombre de modifications des prestations en matière de transport public dans notre région.

En décembre 2009, sur les lignes actuelles Nos 30, 32 et 33 les fréquences aux heures creuses – soirées, samedis et dimanches – seront améliorées (fréquence de 20 minutes).

Deux nouvelles lignes seront créées : la 17 qui reliera Georgette (Lausanne) à la Croix-du-Péage (Crissier) en raccordant la Commune de Bussigny-près-Lausanne à la Gare de Renens. Cette nouvelle ligne sera probablement le futur tracé de la ligne du tram à partir de Renens.

L'autre ligne No 36, reliera Renens-Gare à Cloalet (Crissier) et remplacera avantageusement la ligne No 35.

Ces nouvelles prestations répondront à l'accroissement du nombre d'habitants et de places de travail dans l'Ouest lausannois mais impliqueront une augmentation des coûts des transports pour les communes de l'Ouest et pour la Commune de Renens en particulier.

Proposition : **La Municipalité considère ainsi avoir répondu au postulat** de M. Raymond Gauthier pour un meilleur horaire pour les lignes de bus tl Nos 30, 32, 33 et 35

- 12. Postulat de M. Daniel Rohrbach intitulée "Motion TL", du 15 juin 2006 / Postulat de M. Laurent Desarzens pour la gratuité des transports publics sur la ligne TL No 7 à Renens, dans la boucle : La Croisée – Av. du 14-Avril – Place Nord de la Gare – Rue de Lausanne – La Croisée, du 9 novembre 2006 / Postulat de Mme Rose-Marie Matti intitulé «Pour encourager la mobilité douce», du 28 juin 2007.**

Considérants : Au sujet de ces trois postulats, la Municipalité a réfléchi à un certain nombre de propositions mais les solutions idéales ne sont pas faciles à trouver. Il est vrai aussi et en lien avec la réponse précédente à M. Gauthier que nous avons accentué notre effort par rapport à la qualité de l'offre. Les améliorations qui seront apportées dès le 13 décembre 2009 mériteront d'être analysées et il y a lieu encore de tenir compte des progrès que seront apportés dans le cadre du projet des tl 2010-2014.

En effet, le développement du réseau tl 2010/2014 va représenter en termes de coûts pour les communes une forte augmentation et un débat doit être mené par la Municipalité pour savoir si, en plus des charges induites par cette nouvelle offre tl, un autre effort doit être fait pour la gratuité ou d'autres formes d'incitations.

De plus, il y a lieu de prendre en compte l'intervention de M. Daniel Rohrbach concernant une meilleure utilisation des transports publics par l'introduction de la règle du "prendre avec", déposée le 14 mai 2009. Si le Conseil communal entre en matière par rapport à cette intervention, celle-ci fera partie de la réflexion générale sur les prestations des tl et des améliorations proposées par l'un ou l'autre des postulats cités.

Proposition : **La Municipalité répondra à ces interventions avant le printemps 2010 au plus tard.**

- 13. Postulat de M. Olivier Barraud intitulé «Ouest lausannois, horizon 2011», du 21 février 2007.**

Considérants : M. Olivier Barraud, dans son postulat, demandait :

1. d'établir un inventaire exhaustif de toutes les collaborations intercommunales dans lesquelles la Commune de Renens est engagée à l'intérieur et à l'extérieur du nouveau district de l'Ouest lausannois;
2. de demander, en collaboration avec les autres communes du nouveau district, à un institut neutre (par exemple l'IDHEAP), d'étudier, à moyen terme, la possibilité de simplifier et améliorer la situation actuelle
 - soit par une fédération de communes ou agglomérations de communes
 - soit par une fusion des communes de l'Ouest lausannois.

Concernant le premier point soulevé, dès que l'inventaire sera réalisé, soit au plus tard durant le deuxième semestre de cette année, celui-ci sera adressé à l'ensemble des membres du Conseil.

Liés à la deuxième question, les arguments développés par M. Olivier Barraud sont tout à fait pertinents.

Ce postulat ayant été aussi déposé dans d'autres communes de l'Ouest lausannois, le sujet a été discuté lors de la séance du Bureau des syndics du 9 octobre 2007. Les syndics n'ont pas souhaité envisager une étude commune et ont estimé que c'était à chacun de répondre individuellement à son Conseil.

S'il est vrai que les collaborations intercommunales s'intensifient et s'améliorent, il est vrai aussi que le terrain n'est pas encore propice à envisager concrètement l'utilisation du terme de fusion.

C'est dans ce sens que nous avons organisé le 1^{er} octobre 2008 une soirée d'information dans le cadre de l'Agoramobile sur le thème : "Vivre ensemble, faire ensemble, quel avenir pour l'Ouest lausannois ?". Ce débat avait été entre autres initié avec M. le Préfet. Pour ce dernier en effet, un véritable débat doit avoir lieu et il est prêt à le relancer à un moment ou à un autre. C'est avec satisfaction que l'on a pu relever la présence de quelques représentants des municipalités de l'Ouest à cette soirée.

La Municipalité doit donc bien constater avec un certain regret qu'il est encore prématuré d'envisager une démarche concrète, même au niveau d'une étude, ceci au vu des réticences de nos partenaires. Par contre, la réflexion doit se poursuivre.

A notre avis, il faut tout d'abord réaliser encore quelques projets ensemble, par exemple celui de la Gare. C'est à travers des réalisations concrètes que se dessinera encore d'une manière plus forte notre région et sa cohésion.

Proposition : **La Municipalité propose au Conseil de considérer avoir répondu sur le plan formel au postulat** de M. Olivier Barraud tout en observant que sur le fond la réponse n'est pas satisfaisante et que la Municipalité continuera à œuvrer pour une amélioration des collaborations entre les communes en ayant fortement à l'esprit de trouver des structures plus performantes et plus simples que les actuelles.

14. Postulat de M. Roland Divorne relatif à La Grange, du 6 septembre 2007.

Considérants : En 2008, la Municipalité a fait établir une expertise par une société spécialisée et a entrepris les travaux d'urgence nécessaires qui concernaient notamment la mise en conformité de l'installation de chauffage à gaz.

Proposition : Pour le surplus, un montant de Fr. 100'000.-- pour une étude de rénovation et agrandissement de la Grange, y compris la Crèche le Tournesol, est prévu en 2010 au plan des investissements. **Le résultat débouchera sur un préavis en 2011 qui permettra de répondre au postulat** de M. Divorne.

15. Postulat de Mme Rose-Marie Matti intitulé "Domino n'est pas qu'un jeu", du 17 janvier 2008.

Considérants : La Municipalité est sensible à la thématique des logements occupés par les Aînés. Dans ce cadre, elle prévoit la réalisation de 12 logements protégés réservés aux Aînés dans le futur immeuble de la rue de la Savonnerie. Mené en collaboration avec la Coop immobilier et l'association Avril, ce projet s'inscrit dans la volonté d'offrir aux Aînés la possibilité de conserver un logement indépendant tout en bénéficiant de lieux de rencontre communs et de la possibilité de recourir aux prestations de soins offertes par le Centre-médico-social ou l'Unité d'accueil temporaire Kanumera. Sans être strictement de la co-location (comme le sont les appartements Domino), ces appartements répondent donc au souci d'offrir aux Aînés des alternatives au placement en EMS. Les détails du projet devront encore être définis d'entente avec les partenaires.

Proposition : **La Municipalité demande au Conseil communal de considérer le projet** de logements protégés prévu à la rue de la Savonnerie ainsi que celui de la Fondation des Baumettes **comme une réponse au postulat** de Mme Matti. Elle communiquera tous les détails du projet dès que possible, en principe d'ici l'été 2009. Elle précise que, tout comme les logements sociaux, la question du logement des Aînés fera partie de la politique du logement et pourrait être posée dans chaque projet immobilier à venir, la réalisation d'un « Domino » au sens strict du terme pouvant alors être envisagée au gré de sa faisabilité.

16. Postulat de M. Roland Divorne intitulé "Informé pour mieux vivre à Renens", du 10 avril 2008.

Considérants : La perspective à court et moyen terme d'un centre-ville réaménagé, d'une gare rénovée, du développement du tram et de l'augmentation de l'offre en matière de transports publics, ou encore de l'arrivée à Renens d'institutions cantonales et fédérales, va profondément transformer les habitudes et potentiellement augmenter de façon significative le nombre d'habitants, d'emplois et d'individus transitant par la Ville de Renens.

A ce titre, la Ville se doit d'adopter des standards de communication et d'information de qualité en rapport avec son statut de chef-lieu de district et de 4^{ème} ville du canton, flirtant aujourd'hui avec les 20'000 habitants.

Ces divers éléments – affichage et signalétique – sont interdépendants et ils doivent faire l'objet d'une stratégie claire tant par souci d'attractivité et cohérence visuelle à l'échelle de la Ville que de lisibilité pour les usagers de l'espace urbain renanais.

Proposition : La Municipalité a décidé de donner un mandat extérieur pour mener une étude globale sur la problématique de l'affichage et de la signalétique et développer un concept en vue du **dépôt d'un préavis auprès du Conseil communal pour idéalement fin 2010**. Cette démarche sera suivie par un groupe de travail composé des chefs des services Administration générale-Personnel, Urbanisme-Bâtiments et Culture-Jeunesse-Sport.

17. Interpellation de Mme Bastienne Joerchel Anhorn sur l'avenir de la Place du Censuy, du 5 mars 2009 / Interpellation de M. Reza Safaï concernant la sécurité au parking du Censuy, du 5 mars 2009.

Considérants : Concernant l'interpellation de Mme Joerchel Anhorn, l'arrivée de l'entreprise Orange entre autres a généré un engorgement des parkings publics au Sud des voies et a une incidence fâcheuse sur le stationnement des véhicules des habitants, ainsi que sur les usagers de la piscine. C'est pourquoi, dans l'attente de la mise en place des macarons en 2010, la Municipalité a décidé d'interdire, comme première étape dès le 15 juin, le stationnement sur le parking de la piscine et le long de l'avenue du Léman inférieure de 08 h.00 à 09 h.30 du lundi au vendredi. Cette mesure permet d'éviter les voitures ventouses et le parage des pendulaires et de favoriser ainsi les visiteurs des habitants et les usagers des zones sportives, récréatives et culturelles du quartier. Le parking du Censuy, quant à lui, demeure limité à 10 h.00. D'autres mesures suivront dans le cadre de la mise en œuvre du système stationnement privilégié (macaron).

Concernant l'interpellation déposée par M. Safaï, dans la mesure où elle concerne le même endroit mais traite d'un autre problème à savoir la sécurité, et qu'un certain nombre d'éléments ont déjà été donnés lors de la séance du Conseil communal du 2 avril 2009, **la Municipalité propose d'informer dès que possible le Conseil communal des suites données à ces deux interpellations.**

18. Interpellation de M. Michele Scala sur les achats publics équitables, du 2 avril 2009.

Considérants : La Municipalité adhère pleinement aux constatations de l'interpellateur et souhaite dès lors mener une étude la plus complète possible sur les diverses propositions faites par M. Scala.

Proposition : Il n'est par conséquent pas possible de répondre à cette interpellation dans le délai d'un mois prévu par le Règlement du Conseil communal et vu l'importance du sujet, **la Municipalité répondra l'automne prochain** à celle-ci.

19. Interpellation de M. Jean-Pierre Rouyet intitulée "Contexte Silo – Signalement et parking", du 14 mai 2009.

Proposition : **Il sera répondu à cette interpellation** lors de la séance du Conseil communal du 3 septembre 2009.

Ce qui précède représente l'état des diverses interventions du Conseil communal qui entrent dans le droit d'initiative tel que définit à l'article 51 du Règlement du Conseil communal (RC).

Par ailleurs, trois résolutions ont été déposées et qui ne font pas partie de ce droit d'initiative dans la mesure où elles ne sont pas issues d'interpellations ceci conformément à l'article 55 RC, dernier alinéa.

Ces trois résolutions avaient un caractère politique et une portée générale. **La Municipalité prie le Conseil de prendre acte de ce qui suit :**

Résolution de Mme Anne Holenweg intitulée «Soutien aux travailleurs du secteur principal de la construction», du 28 juin 2007.

Il faut préciser d'emblée que, la situation est moins tendue qu'au moment du dépôt de la résolution puisque depuis lors patrons et ouvriers du secteur de la construction ont signé une nouvelle convention qui a été négociée avec le monde syndical.

Au niveau communal, lors de la mise en soumission d'un marché de la construction, dans le cadre de la procédure des marchés publics, la question de l'existence ou non d'une convention collective de travail entre le patron et ses ouvriers est toujours posée dans le questionnaire général. De même, la preuve du paiement des charges sociales est exigée. La Commission des bâtiments, qui entérine toutes les adjudications est très attentive à ces points.

De plus, il est relativement aisé de contrôler l'existence d'une CCT, pour les entreprises du Canton, par consultation sur internet de la liste des membres de la Fédération vaudoise des entrepreneurs.

Pour les marchés adjugés de gré à gré, les services communaux font appel à des entreprises de la place dont le patron et les ouvriers sont connus et en qui la confiance est grande.

Plus formellement, le service cantonal de l'emploi, chargé des contrôles, effectue environ 400 contrôles chaque année dans le Canton. Un tiers des contrôles se fait sur dénonciation. Le solde représente des contrôles de routine. Les principales infractions relèvent du travail, sans demande de dérogations, le samedi ou les jours fériés.

La Municipalité estime par cet engagement avoir répondu à la résolution de Mme Holenweg Rouyet.

Résolution de Mme Karine Clerc Ulloa relative aux heures réglementaires de gymnastique, du 17 janvier 2008.

Suite au récent engagement d'un adjoint à la Cheffe du Service Culture-Jeunesse-Sport, le lien avec les enseignants et la recherche de solutions pour développer de nouvelles opportunités d'activités sportives dans le cadre scolaire est d'ores et déjà en cours. Cette problématique concerne davantage l'établissement primaire que le secondaire. Plusieurs demandes relatives à une extension des activités de sport scolaire facultatif et de diverses

activités sportives dans le cadre scolaire ont été rendues possibles (ski, natation). Au plan des transports et déplacements des élèves, le recours au service du Car-Postal s'est accru. Un accroissement de l'utilisation des infrastructures existantes n'est pour l'heure pas possible en regard de leur sur-occupation. La création de nouvelles structures est prévue dans le rapport de planification scolaire.

Une prospection menée auprès de clubs sportifs disposant d'équipements extrascolaires a révélé des possibilités de pratiquer le tennis en extérieur, soit plutôt durant la belle saison pour une vingtaine d'enfants par période, le badminton au centre de Malley toute l'année pour environ 30 enfants par période et la pétanque au sein du club de Renens, les vendredis après-midi par groupe de 12 enfants. Il s'agira encore de vérifier la faisabilité et l'intérêt de la part des enseignants quant aux disciplines proposées, ainsi que le coût global de leur mise en œuvre.

La Municipalité estime par cet engagement avoir répondu à la résolution de Mme Clerc Ulloa.

Résolution de M. Jean-Marc Reymond intitulée : "Ethique et décence en matière de gestion financière", du 6 novembre 2008.

Il sera répondu le plus rapidement possible à cette intervention.

Finalement, la réponse à la pétition ci-dessous est toujours en suspens et **la Municipalité se permet de donner l'information suivante :**

Pétition d'habitants du quartier de Florissant concernant l'instauration d'une zone de rencontre sur l'ensemble des chemins de la Roche et de Perrelet, du 4 septembre 2008.

Comme annoncé lors de la présentation publique du 27 avril 2009, **la Municipalité viendra prochainement devant le Légitif avec un projet** de mise en œuvre du principe de l'extension simplifiée des zones 30 sur l'ensemble du territoire communal et de création de zones de rencontre. Ce préavis contiendra toutes les réponses aux habitants du quartier de Florissant. Une rencontre avec les pétitionnaires aura lieu durant cette procédure.

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

C O N C L U S I O N S

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis No 73-2009 de la Municipalité, du 15 juin 2009,

Où le rapport de la Commission de gestion désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

D E C I D E

D'approuver le rapport de la Municipalité sur l'état des interpellations, postulats et motions en suspens ou en cours d'étude au 30 juin 2009.

De considérer qu'il a été répondu aux interventions suivantes :

2. Motion de M. Jacques Studer pour l'étude et l'analyse des places de jeux et de détente mises à disposition de la jeunesse dans la Commune, du 6 septembre 2001.
5. Postulat de Mme Tinetta Maystre pour une plus grande sécurité sur les passages piétons, du 26 janvier 2006 / Postulat de Mme Bastienne Joerchel Anhorn pour une plus grande sécurité sur les passages piétons de l'avenue de Longemalle, du 18 mai 2006.
7. Postulat de M. Jean-Jacques Gaudard intitulé "Renens Cité Energie +", du 6 avril 2006.
9. Motion de Mme Anne Holenweg Rouyet intitulée "La nature sur le toit", du 7 septembre 2006.
11. Postulat de M. Raymond Gauthier pour un meilleur horaire pour les lignes de bus tl Nos 30, 32, 33 et 35, du 9 novembre 2006.
13. Postulat de M. Olivier Barraud intitulé «Ouest lausannois, horizon 2011», du 21 février 2007.
15. Postulat de Mme Rose-Marie Matti intitulé "Domino n'est pas qu'un jeu", du 17 janvier 2008.

D'accepter de repousser le délai de réponses des interventions suivantes :

1. Motion de M. Gilbert Stöckli relative à la création d'une bibliothèque municipale, du 23 mars 1995 / Motion de M. Gilbert Stöckli du 7 décembre 2000 demandant la mise à

l'étude rapide d'un projet de bibliothèque scolaire sur le site du collège de Verdeaux / Pétition du 7 décembre 2000 de 319 personnes relative à une bibliothèque sur le site Verdeaux-Pépinieres et création d'un poste de bibliothécaire / Motion du groupe libéral du 14 décembre 2000 concernant un projet de bibliothèque / Motion de M. Jacques Depallens intitulée "Bibliothèque sur le site de Verdeaux/Pépinieres", du 6 avril 2006 (Elle a été transformée en postulat le 2 mai 2006).

3. Motion de M. Olivier Barraud et consorts concernant l'introduction de macarons de parcage, du 30 juin 2004.
4. Motion de Mme Verena Berseth et consorts relative à la mise sur pied d'un service d'aide aux locataires qui risquent l'expulsion pour non-paiement du loyer, du 29 juin 2005 / Interpellation de Mme Rose-Marie Prêtre et consorts concernant le subventionnement du logement, du 17 janvier 2008.
6. Postulat de M. Hubert Desboeufs et consorts relatif aux conséquences des engagements liés aux débits potentiels d'une crue de la Mèbre (suite au préavis No 69), du 6 avril 2006.
8. Postulat de M. Olivier Barraud intitulé "Inciter les entreprises rennaises à définir un plan de mobilité", du 15 juin 2006.
10. Postulat de M. Daniel Rohrbach intitulé "Crédits d'investissement", du 5 octobre 2006.
12. Postulat de M. Daniel Rohrbach intitulée "Motion TL", du 15 juin 2006 / Postulat de M. Laurent Desarzens pour la gratuité des transports publics sur la ligne TL No 7 à Renens, dans la boucle : La Croisée – Av. du 14-Avril – Place Nord de la Gare – Rue de Lausanne – La Croisée, du 9 novembre 2006 / Postulat de Mme Rose-Marie Matti intitulé «Pour encourager la mobilité douce», du 28 juin 2007.
14. Postulat de M. Roland Divorne relatif à La Grange, du 6 septembre 2007.
16. Postulat de M. Roland Divorne intitulé "Informer pour mieux vivre à Renens", du 10 avril 2008.
17. Interpellation de Mme Bastienne Joerchel sur l'avenir de la Place du Censuy, du 5 mars 2009 / Interpellation de M. Reza Safaï concernant la sécurité au parking du Censuy, du 5 mars 2009.
18. Interpellation de M. Michele Scala sur les achats publics équitables, du 2 avril 2009.
19. Interpellation de M. Jean-Pierre Rouyet intitulée "Contexte Silo – Signalement et parking", du 14 mai 2009.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 12 juin 2009.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN

(L.S.)

Jean-Daniel LEYVRAZ

La Municipalité in copore est concernée mais sera représentée par :

- Mme la Syndique
- Mme Tinetta Maystre
- M. Jean-François Clément
- M. Olivier Golaz